

# L'ECHO BOISSILLON



N°24 – Mai 2017



## **Sommaire**

Edito du Maire	p2	Couloirs aériens	p17
Mois passés en image	p3	Informations diverses	p18
Finances	p10	Loisirs	p21
Elections	p12	Associations	p22
Travaux	p13	Etat civil	p23
Urbanisme	p14	Infos pratiques	p23
Information TAP	p15	Rendez-vous	p24
Incivilité	p16		



S'il est un sujet qui ne cesse d'être au cœur des débats, c'est bien le budget communal. C'est par ce biais que la vie d'une commune se construit.

Le budget 2017 encore fragile, va donner à la municipalité, les moyens d'agir. C'est le fruit d'un travail méthodique et collectif de notre équipe municipale. Nous poursuivons les efforts engagés pour une gestion ordonnée et maîtrisée des finances de la commune.

Les premiers résultats sont là, qui vont nous permettre de donner peu à peu un démarrage des projets annoncés et une amélioration de la qualité de vie à Boissy.

Il est important de faire un bref retour sur le dernier semestre de l'année 2016, qui a été mouvementé, avec la démission du président de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde (CCEJR), M.RAGU, et l'installation d'une nouvelle gouvernance. M. Jean Marc FOUCHER (Maire de Villeconin) a été élu président de la CCEJR et s'est entouré de 7 vice-présidents : Mme DUBOIS (Maire de Mauchamps, développement économique et jeunesse), Mme BOUGRAUD (Maire de Lardy, maintien à domicile et aménagement numérique), M. TOUZET (Maire de Saint-Yon, aménagement du territoire et sécurité), M. GOURIN (Maire de Souzy-la-Briche, culture et communication), M. CABOT (Maire de Bouray-sur-Juine, gestion des collectes et traitement des déchets ménagers), M. DE LUCA (Adjoint à Chamarande, finances) et M. DORIZON (Maire de Boissy-sous-saint-Yon, travaux).

En date du 19 mai 2016 la commune de Boissy le Cutté avait délibéré pour demander son retrait de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde afin de se rapprocher d'un périmètre communautaire qui lui semblait plus adapté à son implantation géographique et par le fait plus réceptif aux différents besoins.

La procédure de retrait n'ayant pas été engagée rapidement par la sous-préfecture, notre demande est restée sans suite et le 9 décembre 2016 la préfecture nous a demandé de confirmer ou d'annuler par délibération notre souhait de retrait.

Le Conseil Municipal de Boissy le Cutté s'est réuni le 20 Février 2017, pour délibérer sur ce point. Les derniers événements qui ont eu lieu à la CCEJR avec le changement de gouvernance ont amené les élus à reconsidérer leur point de vue sur la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde. La majorité a été d'accord sur le fait que le dialogue et l'esprit communautaire avaient repris leur place avec cette nouvelle gouvernance et que Boissy le Cutté retrouvait sa légitimité dans ce groupe communautaire. C'est avec ces éléments que la décision majoritaire d'annuler notre demande de retrait a été prise et actée. Ce nouvel élan entre complètement dans l'idée que nous nous faisons d'une intercommunalité où chaque commune qu'elle soit importante ou non est digne d'intérêt.

S. SECHET



## SPECTACLE DE NOEL

Le vendredi 16 décembre 2016, la municipalité s'est une nouvelle fois associée à l'équipe enseignante de l'école maternelle Niki de Saint Phalle pour fêter dignement un événement particulièrement attendu par nos plus jeunes enfants, la venue du Père Noël. Distribution de cadeaux pour chacun avec un petit goûter dans un décor de circonstance, quelques photos pour immortaliser l'instant et il était déjà temps pour lui de continuer sa tournée.

F. AUCOULON



## COLIS DES ANCIENS

C'est toujours avec plaisir que la municipalité remet les colis de Noël aux séniors. Les membres du CCAS assistés des conseillers juniors ont reçu nos anciens dans la salle du Conseil, autour d'un petit déjeuner offert pour l'occasion.

Le thème de ces colis a été choisi par les membres du CCAS pour un voyage des saveurs. Pour cette édition 2016, l'Alsace en a été la première étape.

Rendez-vous pris pour fin 2017 vers une autre région.

S. SECHET





## PREMIER CONCOURS DE MAISONS ILLUMINEES

Le 19 décembre 2016 a eu lieu le premier concours de maisons illuminées de Boissy le Cutté.

Le jury constitué de Laurine et Gabriel, conseillers municipaux juniors, de M. Aucoulon, vice-président de la commission enfance et de Mme Vauthier, vice-présidente de la commission loisirs, ont dû départager les six concurrents inscrits. Leur implication et l'imagination dont ils ont fait preuve n'ont pas simplifié la tâche de notre jury.

Les critères retenus pour départager ces fondus des décorations de Noël ont été les suivants :

- la représentation du thème de Noël,
- la cohésion dans les couleurs,
- l'état général des guirlandes (ampoules grillées).

Le palmarès est le suivant :

- |                   |              |                           |
|-------------------|--------------|---------------------------|
| 1 <sup>er</sup> : | M DUPERCHE,  | 3 bis rue des vignes      |
| 2 <sup>e</sup> :  | M. PERREIRA, | 4 Chemin des cailles      |
| 3 <sup>e</sup> :  | M. ALLEAUME, | 6 impasse des coquelicots |
| 4 <sup>e</sup> :  | M. VINHAS,   | 3 rue des vergers         |
| 5 <sup>e</sup> :  | Mme ECCLI,   | 27 rue des bleuets        |
| 6 <sup>e</sup> :  | Mme ROBERT,  | 3 rue du repos            |



La commission loisirs remercie l'ensemble des participants. Nous souhaitons que cette première édition ait suscité l'esprit de Noël et donné l'envie à d'autres Boissillons de participer l'année prochaine, en contribuant ainsi à l'embellissement de notre village.

A. VAUTHIER







## 7 JANVIER - GALETTE DES ROIS

Nos rendez-vous proposés par le CCAS, il en est un auquel nos séniors répondent toujours avec plaisir : la galette des rois pour commencer la nouvelle année !

Nos convives se sont donc réunis dans la salle des fêtes le Samedi 7 janvier 2017 pour déguster autour d'un verre de cidre les parts de galettes à la frangipane préparées par notre Boulanger M. ROSIERE. Ce moment était animé musicalement par Véronique RENIER, accordéoniste qui a su entraîner sur la piste les invités.

Rendez-vous pris l'an prochain...

S. SECHET







## 21 JANVIER - VŒUX DU MAIRE

Le 21 Janvier 2017 la traditionnelle cérémonie des vœux s'est déroulée en présence de nombreux élus de la CCEJR.

Assistée des adjoints et des conseillers municipaux adultes et Juniors cette cérémonie a été l'occasion de présenter nos vœux aux habitants du village, au personnel communal, aux responsables d'association et de remercier tous les acteurs qui œuvrent au service de l'intérêt général et du bien vivre à Boissy le Cutté.

Après avoir passé en revue les réalisations effectuées dans la commune durant l'année 2016 et

celles à venir pour 2017, cette cérémonie a été l'occasion d'attribuer des honneurs par la remise de la médaille du travail à Mme TREPTEL et la médaille de la ville de Boissy à M.JAMOIS pour la restauration des plaques de cocher. Ensuite ont été récompensés les participants au concours de maisons illuminées pour les fêtes de fin d'année.

La cérémonie s'est achevée autour du traditionnel vin d'honneur.

S.SECHET





## COMMEMORATION DU 19 MARS

Un moment de recueillement et d'émotion autour de l'espace dédié à cet évènement. Un moment nécessaire pour se souvenir que la paix est précieuse et fragile.



## 31 MARS - SOIREE DE CLOTURE DES ACTIVITES PERISCOLAIRES



Le vendredi 31 mars se déroulait la deuxième soirée de clôture des TAP.

A l'instar de la première représentation qui avait eu lieu le 16 décembre dernier, les parents pouvaient admirer une exposition des travaux réalisés par les plus jeunes enfants sur les deux trimestres, en fonction des ateliers proposés (éveil corporel, playmaïs, loisirs « déco » et créatifs, perles à repasser, apprentissage au dessin et à la cuisine...). Les plus grands quant à eux, présentaient des travaux sur le dessin manga et la construction bois ou un spectacle selon le choix de l'activité (théâtre, percussions, hip hop zumba ou capoeira).

Ces deux soirées se terminaient autour d'un verre de l'amitié, l'occasion d'échanger quelques impressions avec des parents, visiblement fiers de la prestation de leur rejeton.

F. AUCOULON





## 25 MARS - CARNAVAL DE PRINTEMPS

Pour la troisième année consécutive, Boissy le Cutté organisait son carnaval de Printemps. Les festivités se déroulaient sur l'après-midi du samedi 25 Mars et les Boissillons étaient invités à venir déguisés pour défiler dans les rues de notre village.

La cour de la mairie se remplissait petit à petit des nombreux participants venus pour marquer cette fête traditionnelle et prendre part au cortège précédé de trois musiciens chargés de l'animation tout au long de cette journée.



Trois peluches géantes animées par des élus se joignaient aux réjouissances pour accompagner petits et grands jusqu'à notre retour à la



salle des fêtes où une collation était offerte, le temps que débute le concours de déguisements et de décoration de chars.

Un jury composé de Mme le maire, un conseiller municipal, un membre du comité des fêtes et de deux conseillers juniors, était chargé de départager les participants.



La délibération terminée, les enfants inscrits par catégorie d'âge étaient appelés sur l'estrade de la salle des fêtes pour la remise des lots.

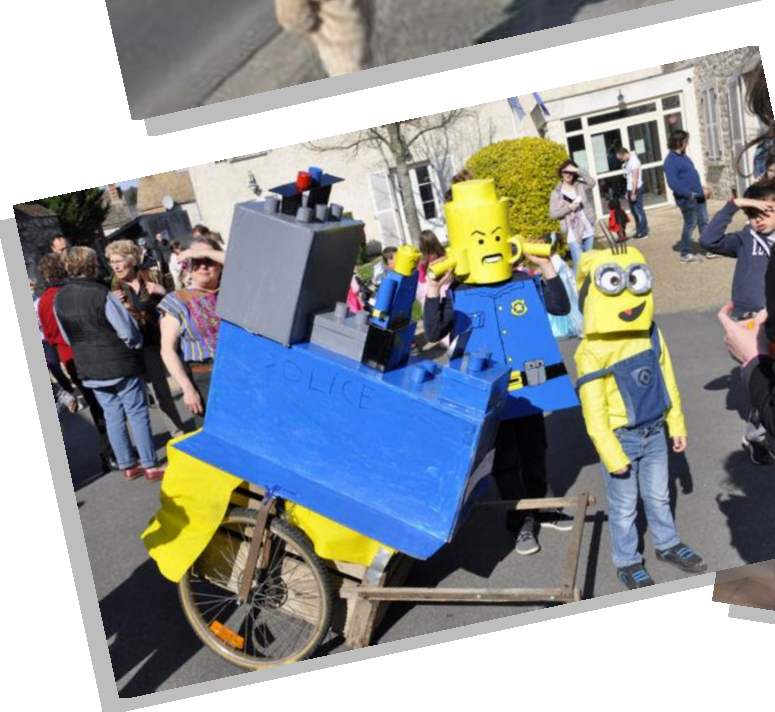
La journée s'achevait en musique et s'inscrivait une nouvelle fois sous le signe de la bonne humeur, appelant à reconduire cet évènement qui devient un rendez-vous incontournable du début de printemps.

Nous remercions au passage le Parc Naturel Régional du Gâtinais, la SICAE et les enseignes Carrefour Market, Intermarché, JouéClub pour leur aimable participation.

F. AUCOULON



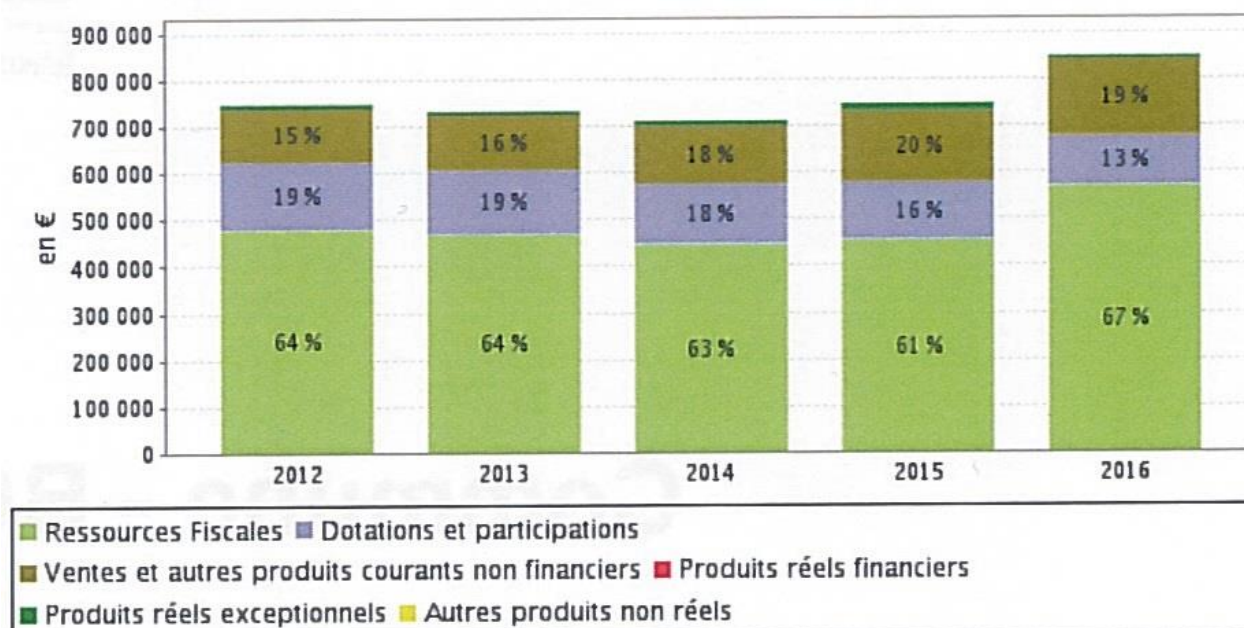
# MOIS PASSE EN IMAGES





## RESULTATS FINANCIERS 2016

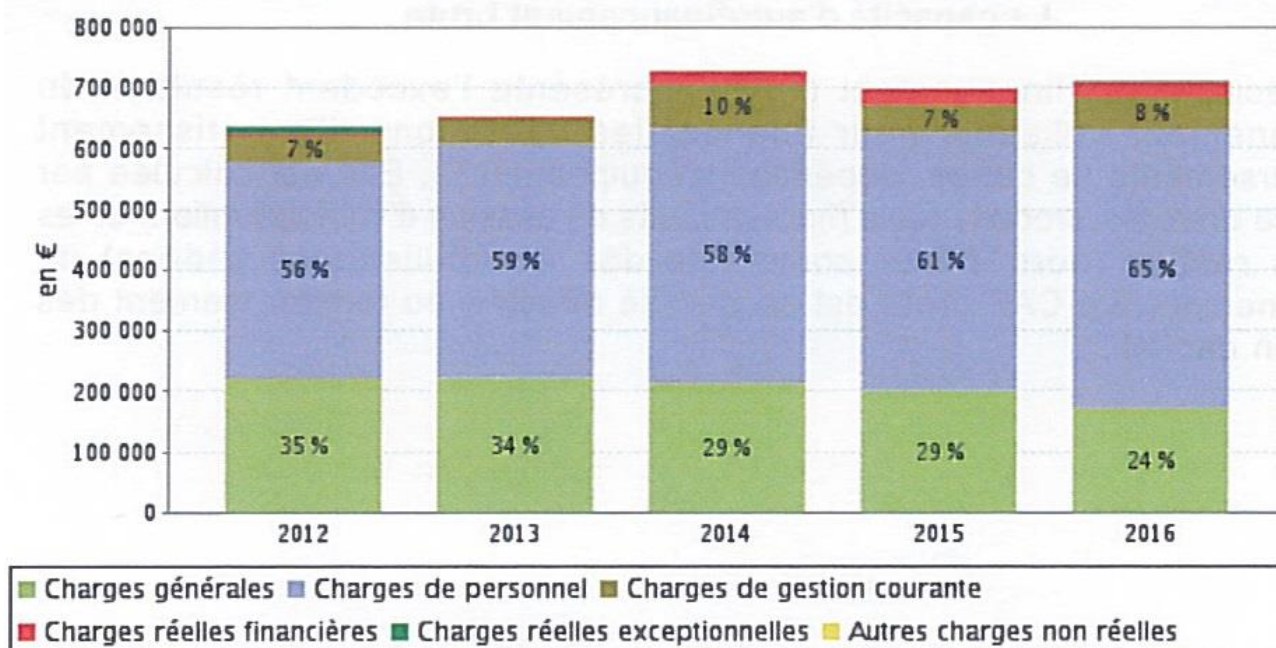
### STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les recettes budgétaires peuvent être regroupées en quatre catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (Taxe Habitation, Taxes Foncières, ...).
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.

### STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

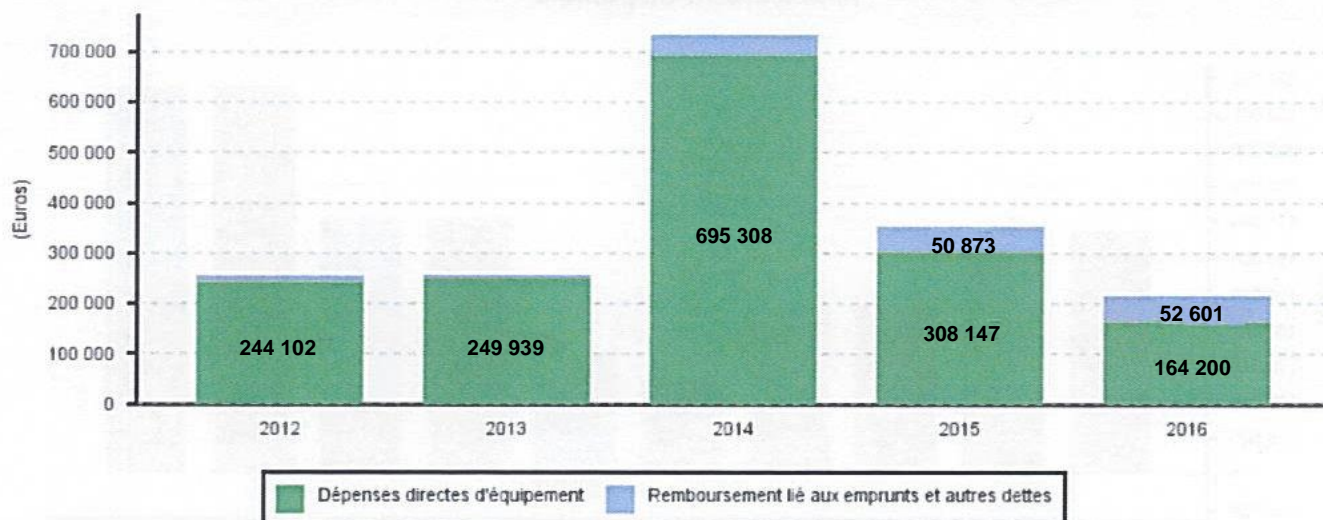


Les dépenses budgétaires peuvent être regroupées en six catégories principales :

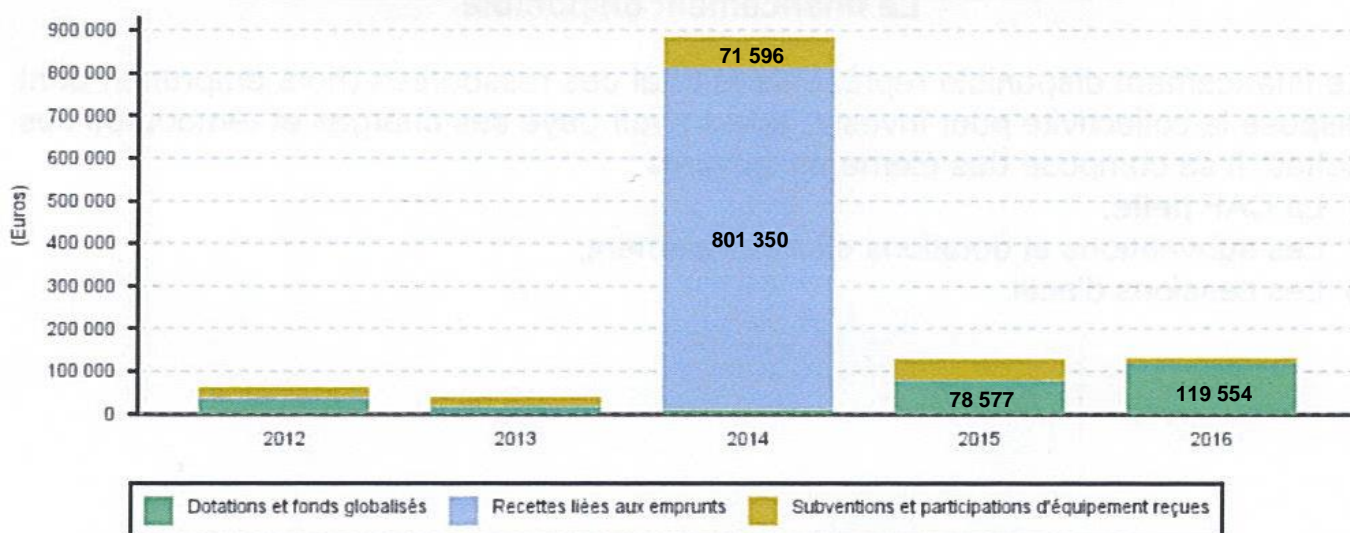
1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus, ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).



## EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



## EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT



La dette de la commune était quasiment nulle en 2012 et 2013, puis s'est alourdie en 2014 à 797.952€ (travaux d'enfouissement et de réfection des rues des Champs et rue des Alouettes) et se réduit à 747.078€ en 2015 et 694.477€ en 2016 avec les remboursements des emprunts.

Dans le même temps, la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) qui représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales n'a cessé de diminuer :

2012 : 116.710€, 2013 : 114.271€, 2014 : 105.788€, 2015 : 88.356€, 2016 : 72.898€.

Malgré tout, lors du vote du budget prévisionnel de 2017 et bien que l'état réduise encore cette année le montant de la DGF pour Boissy qui passe à 64.000€, la commune a décidé de conserver les mêmes taux d'imposition que l'année dernière.

J.M. DUMAZERT





## PRESIDENTIELLE ET LEGISLATIVES 2017

Cette année 2017 va voir se succéder plusieurs élections dont certaines demanderont une partition des Boissillons.

Voici d'abord un petit récapitulatif des différentes élections en France en distinguant les élections locales et les élections à portée nationale.

### Les élections locales regroupent :

**Les élections municipales:**  
Elles permettent d'élire les conseils municipaux tous les 6 ans.

La dernière date de 2014.

**Les élections départementales:**  
Elles permettent d'élire le conseil départemental tous les 6 ans.

La dernière a eu lieu 2015.

**Les élections régionales:**  
Elles désignent les conseillers régionaux pour 6 ans.

La dernière a eu lieu en 2015.

### Les élections nationales sont :

**L'élection présidentielle :**  
qui a lieu tous les 5 ans (quinquennat);

Le premier tour de l'élection du Président de la République s'est déroulé le dimanche 23 avril 2017 et le second tour se déroulera le dimanche 7 mai 2017.

**Les élections législatives :**

Elles permettent l'élection pour 5 ans des 577 députés siégeant à l'Assemblée Nationale;  
Elles auront lieu les dimanches 11 et 18 Juin 2017.

**Les élections sénatoriales :**

Elles permettent d'élire les 348 sénateurs pour 6 ans. Elles ont lieu tous les 3 ans pour renouveler la moitié d'entre eux. Elles auront lieu le 24 Septembre 2017 pour les départements d'Ile de France

Les élections sénatoriales ont la particularité de se dérouler au scrutin universel indirect, ce qui veut dire que ce ne sont pas les citoyens qui votent pour les sénateurs mais les grands électeurs issus du suffrage universel direct. Les grands électeurs sont les députés, les conseillers régionaux, les conseillers départementaux et des délégués des conseils municipaux en fonction du nombre d'élus municipaux.

Enfin, **les élections européennes** : les citoyens français et les ressortissants d'un État de l'Union européenne résidant en France élisent les députés du Parlement européen tous les 5 ans, la dernière a eu lieu en 2014. Nous revoterons donc en principe en 2019.

### Pour la Présidentielle

A Boissy, Le scrutin pour les deux tours sera ouvert à 8 heures et clos à 20 heures.

Les électeurs doivent répondre aux critères présentés ci-contre.

La présentation d'un document justifiant votre identité est désormais obligatoire pour les communes de plus de 1000 habitants (passeport, carte d'identité, carte vitale avec photo, permis de conduire, ...).

JM.DUMAZERT



## DIS MOI QUI PEUT VOTER ?



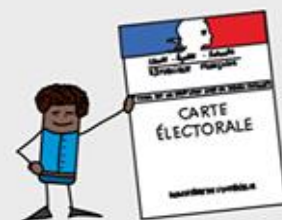
LES PERSONNES  
DE PLUS DE 18 ANS

+



LES PERSONNES DE  
NATIONALITÉ FRANÇAISE

+



LES PERSONNES INSCRITES  
SUR LES LISTES ÉLECTORALES



## ZOOM

Le vote n'est pas obligatoire en France, mais nos ancêtres se sont battus pour l'obtenir. Les femmes ne peuvent voter que depuis 72 ans. Si on ne respecte pas la loi, on peut être privé de son droit de vote par la justice.



## TRAVAUX DE RENOVATION DES ECOLES

Depuis le Mois de Février 2017, les travaux de rénovation des écoles ont débuté. Ces travaux, financés en partie par le plan de relance départemental, se sont achevés mi-avril.



En février, ce sont les sols de deux classes de l'école maternelle NIKI DE ST PHALLE ...



... et le sol de l'entrée de l'école élémentaire A. FRANK qui ont été rénovés.



La maisonnette à l'entrée de la maternelle a été réhabilitée. Cette réhabilitation a permis de donner à ce lieu une fonction de buanderie et local de rangement accessible par la cour de l'école maternelle.



En Avril, deux classes de l'école élémentaire A. FRANK ainsi que l'entrée ont été repeintes.



Ces travaux de rénovations s'inscrivent dans un programme de réhabilitation des écoles avec l'aménagement « loisirs » des cours, la restructuration des locaux de l'école NIKI DE ST PHALLE et la remise aux normes des toilettes de l'école A. FRANK.

S. SECHET





## UN NOUVEAU LOTISSEMENT A BOISSY

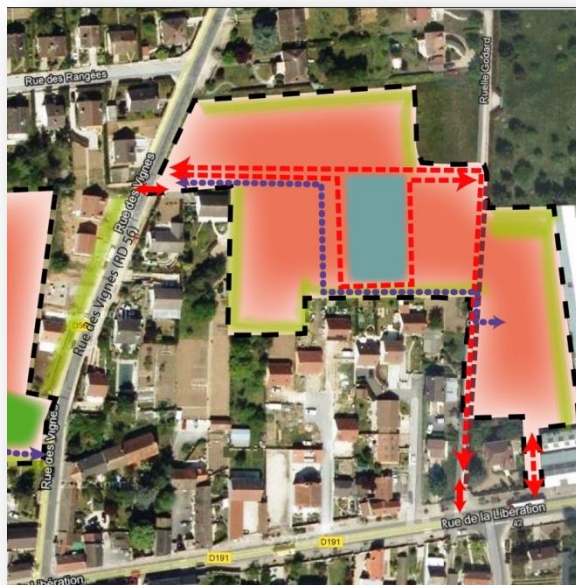
Boissy comptera un nouveau lotissement de plus d'ici la fin de l'année 2017.

Suite à l'approbation du PLU et conformément à l'Orientation d'Aménagement et de Programmation, 'le Jardin des Vignes' comportera 15 habitations individuelles situées entre la rue des Vignes et la ruelle Godard.

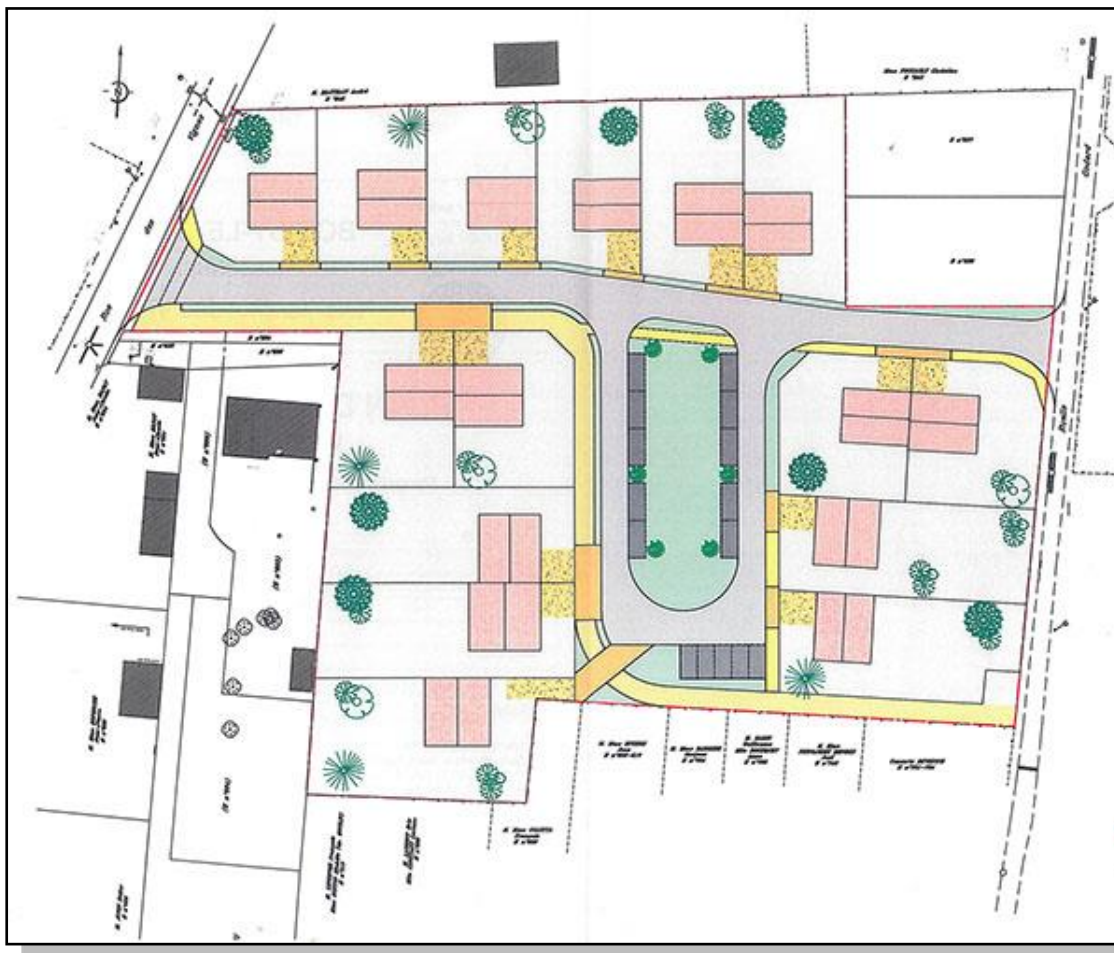
Le lotissement sera architecturé autour d'une placette qui permettra de créer un espace de vie entre les habitations, pourra servir de place de jeu aux enfants et autorisera le stationnement de quelques véhicules. Un cheminement piéton reliant la ruelle Godard à la rue des Vignes est également prévu, de façon à ce que les enfants du lotissement et de toute la partie haute de Boissy puissent se rendre à l'arrêt de bus scolaire en face des établissements STRF sans avoir à longer la dangereuse RD191.

Dans un premier temps, il n'y aura pas d'accès ouvert vers la ruelle Godard mais à terme, pas avant la fin de la dernière construction et quand la ruelle Godard aura été refaite, la voirie de ce lotissement permettra de relier directement la rue des vignes à la ruelle Godard qui passera en sens unique dans sa partie basse et permettra de désengorger le carrefour de la rue des Vignes avec la RD191.

Pour l'instant, les travaux de viabilisation du lotissement ont déjà commencé depuis mi-Avril et devront durer environ cinq mois. Les constructions des pavillons devraient s'échelonner du dernier trimestre 2017 jusque fin 2019, les lots trouvant apparemment rapidement acquéreur.



JM.DUMAZERT





## Information Ateliers TAP

Notre commune, dans l'esprit de la réforme des rythmes scolaires, s'était engagée à mettre en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) à la rentrée de septembre 2015, sans aide financière ou organisationnelle de la part de l'ancienne gouvernance de la CCEJR. L'organisation qui avait été décidée par le service Enfance Jeunesse de la CC (pause méridienne allongée) ne nous semblait pas en adéquation avec le sens de cette réforme.

Ces Ateliers permettent à vos enfants, selon leur âge et leur degré de maturité, d'accéder à des activités de découverte diverses et variées 2 jours par semaine, durant 1h30. Ces activités visent à favoriser l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, etc.

Il est proposé aux parents à chaque fin des 2 premières périodes une soirée de clôture pour que les enfants puissent présenter le travail effectué durant les ateliers par le biais d'expositions et ou représentations.

Malgré les difficultés de mise en place (financement, recrutement d'encadrants professionnels, locaux disponibles), la municipalité a tout mis en œuvre pour que vos enfants aient un vrai temps d'activité.

Depuis 2015, les ateliers ont fait l'objet de nombreuses recherches tant au niveau de la diversité que des intervenants qui sont en charge de ces activités. Ce travail n'est pas simple, car plusieurs critères sont à prendre en compte. Les intervenants sont très sollicités sur différentes communes de la région, et le critère rémunération n'est pas à négliger. Certes, nous avons évoqué la possibilité de la gratuité pour les parents de ces temps d'activités périscolaires, mais la commune devant faire face seule au financement, il a été demandé une participation aux parents de 2€/atelier pour 1h30 (ce calcul a été fait au plus juste, sans que cela ne donne de bénéfice). Au passage, il est à rappeler que la rémunération des intervenants n'est pas la seule dépense, tout le matériel nécessaire aux différentes activités est financé par la commune.

Voici depuis 2015, les différents ateliers qui ont été proposés :

**Ecole maternelle Niki de St PHALLE** : Éveil Corporel, Découverte Nature, Contes, Cuisine, Activités créatives, Jardinage, Création déguisement,

Activités perles à repasser, Playmaïs, Chant, Sculpture, Loisirs déco, Création bougies, Apprendre à dessiner et Recyclage.

**Ecole élémentaire Anne FRANK** : Vidéo/cinéma, Photo, Percussions, Théâtre, Fables, Jeux Collectifs, Cirque, Capoeira, Échecs, Journalisme, Dessin manga, Construction bois, Hip Hop / Zumba et customisation vêtements.

Certains de ces ateliers n'ont pas pu être reconduits, faute de disponibilité des intervenants. Malgré tout la commune est continuellement dans la recherche de nouveauté. Ceci n'est semble-t-il pas toujours bien perçu par certains parents qui se plaisent à penser que les ateliers proposés sont routiniers.

Nous rappelons également aux parents que les inscriptions aux ateliers doivent être faites avant la reprise de l'école et que chaque atelier pour des raisons de sécurité et de bon fonctionnement est limité en nombre d'enfants. Les inscriptions permettent de répartir vos enfants équitablement, en fonction de l'arrivée des inscriptions en Mairie.

Nous constatons, à chaque nouvelle période de TAP, que certains enfants ne sont pas inscrits dans les délais en Mairie, et que les parents laissent leurs enfants à la charge de l'école sur ces temps périscolaires, et par un simple appel téléphonique le jour même pensent régler la situation. Nous informons ces parents que ces comportements doivent rester exceptionnels, et qu'en cas de récurrence pour un même enfant sur plusieurs périodes, il ne sera plus pris en charge dans les ateliers.

Après le bilan globalement positif de ces deux années de TAP, la commune envisage aujourd'hui de faire la passation de la gestion des TAP à la CCEJR par un retour à la pause méridienne allongée. En effet, le dialogue avec la nouvelle gouvernance de la CCEJR est plus à l'écoute de nos attentes et plus constructif et aux vues des difficultés que rencontre la commune pour diversifier les ateliers, ainsi que le mécontentement régulier de certains parents, la commission enfance et jeunesse de la commune préfère se concentrer sur de nouveaux projets communaux pour vos enfants.

S. SECHET



# INCIVILITE

Samedi 22 avril au soir, l'espace loisirs (ancien Stade) a été vandalisé par des jeunes Boissillons !!!

Ces jeunes ont pris plaisir à casser les pancartes qui indiquaient le nom de chaque structure en bois pour les brûler, laissant ainsi un parcours plus que dangereux. Des morceaux de piquet, des trous béants etc....Ce petit jeu à des fins purement destructrices, va coûter à la collectivité pour la remise en état.

Devant cet irrespect quotidien de certains jeunes qui n'ont sûrement pas reçu les valeurs essentielles de l'éducation, la commune a décidé d'interrompre l'aménagement du parc loisirs, et de reporter l'installation du skate parc et des aménagements futurs.

Pour ce qui concerne les poursuites, une plainte va être déposée et les auteurs seront activement recherchés.



*Le petit bateau laissé sur le site par nos jeunes vandales*







Ca y est, les beaux jours sont de retour et nous sommes de plus en plus souvent dehors dans le jardin ou sur la terrasse ... et nous sommes nombreux à nous faire la remarque concernant le respect des couloirs aériens par certains avions. Certains d'entre eux nous paraissent même passer plus bas que les autres... Eh bien oui... ils ne passent pas tous à l'altitude réglementaire ni dans les couloirs prévus et ils sont même de plus en plus nombreux. Y aurait-il de l'enfumage dans l'air ?

Preuve que nous ne sommes pas les seuls à nous poser ces questions, nos élus locaux se sont plaints par voie de presse courant Avril de ce non-respect des règles édictées par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC). Grâce aux « trackers », ces petits systèmes électroniques installés dans plusieurs communes du Sud Essonne et capables de mémoriser les coordonnées (latitude et longitude) des avions qui passent au-dessus de nos têtes mais aussi leur altitude, le PNR dispose de preuves irréfutables concernant les contrevenants. De plus, avec les informations du site internet [www.fliht radar24.com](http://www.fliht radar24.com) il est aussi possible de connaître le numéro du vol, le type de l'avion et à quelle compagnie il appartient. Toutes les informations pour pouvoir vérifier par la suite si des sanctions ont été prises par la DGAC et si les contrevenants ont bien été verbalisés. Compte tenu des très (trop ?) nombreuses infractions, nos élus demandent donc des comptes à la DGAC et proposent une fois de plus une alternative pragmatique à ces tracés aériens.

J.M. DUMAZERT



## Communiqué de presse

Vendredi 31 mars 2017



### Couloirs aériens - Aviation civile Le scandale des altitudes non respectées

Avec le retour des beaux jours, de nombreux habitants ont pu constater à quel point les avions à destination d'Orly, par vent d'Est, survolent le territoire à une altitude particulièrement basse. Une situation alarmante que dénoncent depuis plusieurs mois Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Président du Parc naturel régional du Gâtinais français, et Franck MARLIN, Député-maire d'Étampes, mobilisés sur ce dossier depuis de très nombreuses années.

« Il y a un an, une amélioration avait été observée » expliquent les deux élus. « Elle s'était dégradée en juin dernier, mais depuis la fin des travaux réalisés sur des pistes d'Orly, le constat est tout simplement catastrophique ! »

« Depuis des années, de nombreuses rencontres ont eu lieu entre le PNR et la DGAC, les ministres ont été saisis... rien ne bouge. Nous avons démontré qu'il était possible de relever les altitudes et d'adopter une procédure d'approche dite "profil descend", c'est-à-dire une descente continue, sans palier, qui réduit à la fois la consommation de carburant et les nuisances sonores. Certains de nos éléments avaient même été repris, mais aujourd'hui, la situation est intolérable.

« Nous avons fait installer des boîtiers, appelés "trackers", dans différents points de l'Essonne et de la Seine-et-Marne. Les relevés, dont les données sont incontestables, démontrent que non seulement les avions ne respectent pas les altitudes, mais il en est de même pour les latitudes. Les couloirs aériens ne sont donc pas respectés et les habitants en paient le prix, que ce soit au niveau de la pollution qu'en matière de nuisances sonores.

« Systématiquement on nous avance des raisons de sécurité. Pourtant, nous avons démontré que ce motif était avancé à tort et qu'il ne justifiait en rien, à de très rares exceptions, le non-respect des couloirs aériens.

« Dans leur dernière réponse du 24 mars, la Ministre de l'écologie et le Secrétaire d'Etat aux transports, que nous avons encore sollicités en janvier dernier, disent souhaiter "que le processus de consultation régulière se poursuive afin d'effectuer l'analyse des causes des dégradations observées sur la base des données des trackers et des données radar de la DGAC". De qui se moque-t-on ? C'est encore à nous, par le biais de ce dispositif innovant, de faire tout le travail ? Trop, c'est trop !

« Nous sommes lassés de ces rencontres qui, au final, s'avèrent inutiles. Les promesses qui ont été faites par la DGAC doivent être tenues et nous exigeons donc que le relèvement des altitudes (au moins 7000 pieds à Guigneville et 4000 pieds à Étampes, soit respectivement 2133 et 1919 mètres) soit mis en œuvre dès à présent, puisque cela est possible.

« Dans le cas inverse, nous serons contraints de faire appliquer les règles et uniquement les règles, par tous les moyens, y compris en obligeant les autorités à réaliser nouvelle enquête publique. Et nous nous réservons le droit, dans les prochaines semaines, de mener une action d'envergure, comme nous savons le faire, pour faire entendre la profonde colère et l'exaspération des habitants survolés. »

Franck MARLIN – Palais Bourbon – 75355 PARIS 07 SP

Jean-Jacques BOUSSAINGAULT – PNR du Gâtinais français – 20, boulevard du Maréchal Lyautey – 91490 MILLY-LA-FORÊT

## Couloirs aériens RIEN N'EST RESPECTÉ

Claire-Lise Campion  
Sénatrice de l'Essonne

Caroline Parâtre  
Vice-présidente du Conseil départemental de l'Essonne

Franck Marlin  
Député-Maire d'Étampes

Jean-Jacques Boussaingault  
Président du Parc naturel régional du Gâtinais français

communiquent sur les couloirs aériens

La veille permanente des élus locaux et du groupe d'experts du Parc, fait ressortir une évidence : **rien n'est respecté**. En effet, ni les hauteurs, ni les trajectoires, ni les engagements entérinés par une enquête publique en 2013 ne sont suivis.

Les surveillances via internet et les traqueurs installés notamment à la Maison du Parc, montrent bien que le couloir soumis à enquête publique en 2013 n'est absolument pas respecté. Des avions passent de part et d'autre de ce couloir, et cela à tout moment de la journée.

**Nous souhaitons donc que la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) puisse nous apporter les raisons qui expliquent la remise en cause des couloirs aériens, et qu'elle nous apporte un état des sanctions prises à l'encontre des contrevenants.**

**Sachant qu'il est avéré que ce couloir est remis en cause, nous exhortons la DGAC à faire respecter les règles établies, ou qu'elle soumette à nouveau à enquête publique d'éventuelles modifications le cas échéant ; car on ne modifie pas un tracé, formellement validé, en toute impunité.**

**Nous dénonçons vigoureusement les nuisances infligées à des zones qui ne devraient en aucun cas être survolées.**

**Nous nous réservons la possibilité, en tant qu'élus et parlementaires, et afin de soutenir les Communes du Parc, les Communautés d'Agglomération du Pays de Fontainebleau et de l'Étampois sud-Essonne, d'ester en justice contre la DGAC.**



## UN NOUVEAU SYNDICAT DE TRANSPORTS : TSE (TRANSPORT SUD ESSONNE)

Le 7 août 2015, la mise en application de nouvelle organisation territoriale de la République dit « loi NOTRe » rend obligatoire la rationalisation des syndicats intercommunaux par le biais des schémas Départementaux de Coopération Intercommunale arrêtés par les Préfets avant le 31 mars 2016.

Sur décision de Madame la Préfète de l'Essonne, trois syndicats de transports (le SITSE de Morigny, le SISFA de la Ferté Alais et le SICHR de Méréville) ont fusionné en Janvier 2017 pour n'en former plus qu'un comptant 68 communes sur le Sud Essonne, le TSE (Transport Sud Essonne) avec M. Laurent Hesse élu à l'unanimité au poste de Président.



Ce nouveau syndicat a pour but d'organiser le service de transport des élèves fréquentant les collèges et lycées du Sud Essonne et de développer le TAD (Transport à la Demande) afin de compléter la couverture du territoire du Sud Essonne, offrir un transport collectif public là où seules des lignes à vocation scolaire circulent et répondent avant tout aux besoins de la population dépendante des transports collectifs.

Pour la rentrée 2017/2018, il n'y aura pas de subvention Départementale, cependant le montant de la carte scolaire pour les collégiens restera sensiblement identique à celui de l'année précédente, soit 119€. Pour les lycéens, la carte Scol'R sera reconduite (pour mémoire, en 2016 le prix avait été de 298,20€ par personne).

Dorénavant, en cas de problème de desserte de Bus vous pouvez joindre le TSE :

- ✓ du lundi au vendredi : 01 64 92 00 23
- ✓ par mail : [contact@transportsudessonne.fr](mailto:contact@transportsudessonne.fr)

A. VAUTHIER / N. GRILLON



## BILAN POSITIF DU RECENSEMENT 2017

Le recensement 2017 s'est achevé le 18 février dernier. Sur 530 logements d'habitation existants pour Boissy, 513 réponses aux questionnaires ont été retournées dont 177 réponses faites sur Internet.

Ceci représente environ 97 % de foyer recensés. Un travail intense fait par nos deux agents recenseurs, et notre coordonnatrice communale pour mener à bien cette campagne 2017.



## JOURNEE DE L'ENVIRONNEMENT

Cette année la commune organisera sa journée de l'environnement le samedi 3 Juin.

Une benne à encombrants sera mise à la disposition des Boissillons au plateau technique toute la journée (un justificatif de domicile peut vous être demandé).

Comme d'habitude, nous vous attendrons le samedi matin entre 9h et 9h30 à la salle des fêtes pour constituer les équipes de ramassage dans les bois et sur les chemins de la commune.





# INFORMATIONS DIVERSES



## INFORMATIONS RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Depuis le mois de janvier 2017, Olivia BLOC est animatrice du RAM2 sur le secteur de Boissy sous Saint Yon, Lardy et Saint Yon. Les animations ouvertes aux assistantes maternelles avec les enfants qu'elles accueillent ouvriront très prochainement à Boissy sous Saint Yon, Lardy Pâté et Lardy bourg. Son bureau est installé à la mairie annexe (Lardy pâté), des RV peuvent être assurés à Boissy sous St Yon.

Vous pouvez nous joindre au 01 60 82 62 53 (le numéro de téléphone du RAM2 vous sera communiqué, installation en cours sur Lardy)

**Conférence débat** (sur inscription pour les familles et professionnels)  
avec Carole GRIVEL psychologue petite enfance  
« **L'attachement** » Jeudi 1 juin à 20 heures au relais à Bouray

Des places sont disponibles chez les assistantes maternelles du secteur (pour maintenant, des remplacements cet été, ou à partir de septembre), n'hésitez pas à contacter les animatrices du relais pour connaître les disponibilités et les démarches liées au recrutement et l'emploi d'une assistante maternelle.

Pour toute inscription, demande d'information, prise de rendez-vous ou pour connaître les disponibilités sur le secteur :

Relais assistants maternels entre Juine et Renarde  
9 bis rue de Bretagne 91850 Bouray sur Juine  
Tel : 01 60 82 62 53

## L'attachement

**Conférence-débat**  
**Jeudi 1 juin à 20 h**  
**au relais à Bouray**



Intervenante :  
Carole GRIVEL  
Psychologue petite enfance

Pour les parents et les professionnels de la petite enfance

**Renseignements et inscriptions :**  
Relais assistants maternels entre Juine et Renarde  
9 bis rue de Bretagne 91850 Bouray sur Juine Tel : 01 60 82 62 53



## CALENDRIER DU CENTRE DE LOISIRS DE BOISSY LE CUTTE :

(Navette mise à disposition par la CCEJR pendant les périodes de fermeture du Centre)

VACANCES	PERIODES	DATES		Centre de loisirs
	ETE			
		10/07/2017	28/07/2017	<b>OUVERT</b>
		31/07/2017	25/08/2017	<b>FERME</b>
		28/08/2017	01/09/2017	<b>OUVERT</b>





## UNE NOUVELLE TERRASSE A BOISSY

Vous l'aurez certainement remarqué, une belle terrasse a été aménagée par les propriétaires de « La Bonne Franquette ». Une belle initiative pour les beaux jours qui se profilent avec le printemps. A consommer sans modération !



**COLLECTE DES DÉCHETS VERTS**  
 SORTIR VOS DÉCHETS AVANT MIDI LE JOUR DE COLLECTE

**COLLECTE REFUSÉE**

- Sacs poubelles divers
- Autres déchets
- Vrac
- Les troncs et branches de diamètres > à 10 cm

**COLLECTE AUTORISÉE**

Sacs biodégradables en papier recyclable

- NON RESTITUÉS
- RESTITUÉS

**FAGOT de 1,20 m**

Les branchages de diamètre ≤ à 10 cm, rassemblés en fagots (1,20 m de long maxi et moins de 25 kg chacun), attachés avec un lien en matière naturelle (pas de synthétique, pas de métal)

Les tailles de haies et d'arbustes rassemblées en fagots de moins d'1,20 m, les tontes de pelouse, les feuilles mortes dans des sacs en papier ou autres contenants ouverts (hors sacs plastique). Ne pas trop tasser, en pensant que les éboueurs doivent pouvoir vider vos contenants.

**DÉCHÈTERIE DE LARDY**  
 Rue Jacques Cartier - Près du parking de la gare de Bouray-sur-Juine/Lardy-le-Pâté  
**DÉCHÈTERIE DE L'ÉCOSITE SUD-ESSONNE** : 15-17, rue de Corbières - 91150 Etampes  
 Un badge d'accès gratuit est disponible en Mairie.



## RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS

Un rappel de la Communauté de Communes concernant le ramassage des déchets verts en porte à porte.

Les sacs plastiques ne sont plus autorisés pour ce type de ramassage, seuls les sacs biodégradables (non restitués) ou les contenants rigides (type poubelle) sont désormais autorisés.

Les branches d'un diamètre supérieur à 10 cm et les fagots de plus d'1,2m de long ne sont pas autorisés.



## FETE PATRONALE 2017

La fête patronale 2017 se déroulera comme les années passées dans le cœur du village pour le week-end des **13 et 14 mai** prochains. L'ouverture de la fête se fera le vendredi 12 mai à 16h30.

Comme tous les ans un défilé aura lieu le samedi 13 mai.

Le rendez-vous est fixé à 21h00 dans la cour de la Mairie pour la distribution des bâtons lumineux et le départ se fera à 21h30 pour un parcours dans les rues de Boissy en compagnie de la troupe Srivière-animation (plan du parcours ci-dessous). A l'issue du défilé, les jongleurs

nous offriront un spectacle pyrotechnique au city stade.

La mise en place logistique des manèges et autres attractions foraines se fera entre la place de l'église et la rue des Vallées du lundi 8 mai 7h jusqu'au dimanche 14 mai 2017 23h.

Comme il a été convenu les années précédentes, un passage sera laissé pour l'accès pompiers dans cette rue. Les forains ont été informés afin que tout soit bien coordonné et qu'il n'y ait pas de nuisances imprévues.

LE COMITE DES FETES

### PARCOURS (X Départ défilé)



4





# ASSOCIATIONS

## SOIREE BOLLYWOOD

Une fois de plus, l'ASBC a enchanté son repas adhérents lors de la soirée du 11 mars 2017 à Boissy le Cutté grâce à son dîner spectacle sur le thème Bollywood.

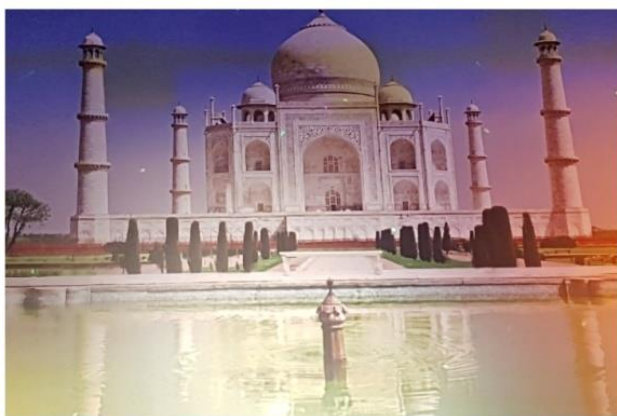
Tous les participants venus nombreux ont été plongés directement dans l'univers magique des Indes et ont dégusté de nouvelles saveurs culinaires grâce à un repas succulent et épicé qui a été élaboré spécialement pour l'occasion. Ils ont également découvert les splendeurs de ce pays en assistant à un spectacle magnifique proposé par la troupe Haan India, suivi d'une soirée dansante afin de clôturer ce moment de convivialité.

Tout était donc réuni pour faire de cette soirée une réussite qui a d'ailleurs fait salle comble.

Remerciements à tous les participants d'avoir répondu présents, à la troupe Hann India ainsi qu'à l'ensemble des bénévoles.

Rendez-vous le samedi 17 juin 2017 pour notre spectacle de fin d'année.

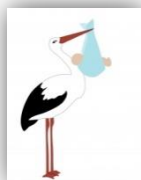
N. GRILLON





# ÉTAT CIVIL

## Naissances :



DE ARAUJO Liam Alberto Mickaël  
CARVALHO FARIA Alexandre  
DOS SANTOS Lenzo Cristiano  
BARCELOS ALVES Liz

le 16 décembre 2016 à Étampes  
le 1<sup>er</sup> janvier 2017 à Étampes  
le 9 janvier 2017 à Étampes  
le 19 janvier 2017 à Arpajon

## Décès :



TOSTIVINT Henri  
REINE Philippe Louis  
DE OLIVEIRA GOMES Antonio Augusto  
COCUDE Vincent René

le 14 octobre 2016 à Corbeil-Essonnes  
le 10 novembre 2016 à Boissy-le-Cutté  
le 3 janvier 2017 à Corbeil-Essonnes  
le 19 janvier 2017 à Boissy-le-Cutté

# URBANISME



DA CRUZ Jérôme  
ROBERT Yoann  
SOUSA Mickaël  
GIBIOT Cédric

6C rue des Vignes  
3 rue du Repos  
2 rue des Sablons  
1A rue du Maréchal Foch

Construction individuelle  
Construction d'un garage  
Nouvelle pente de toit, création des ouvertures  
Construction d'un garage

# INFOS PRATIQUES

SOS Médecins 91 :	<b>0 826 88 91 91</b>
Relais Assistantes Maternelles:	<b>01 60 82 62 53</b>
Police Secours :	<b>17</b>
Gendarmerie (Guigneville) :	<b>01 64 57 68 25</b>
Pompiers :	<b>112</b>
Samu 91 :	<b>15</b>
Centre Anti-Poisons:	<b>01 40 05 48 48</b>
Urgences Pharmacie:	<b>01 64 58 70 59</b>
Urgence Gaz:	<b>0800 47 33 33</b>
SOS Mains (Clinique de l'Yvette):	<b>01 69 10 30 30</b>
SOS enfants maltraités:	<b>119</b>
SOS femmes battues:	<b>01 40 33 80 60</b>
SOS viols:	<b>0 800 05 95 99</b>

## **SECRETARIAT MAIRIE :**

**Tél. : 01 64 57 76 76**  
**Fax : 01 64 57 47 35**

Le secrétariat de mairie est ouvert :  
Lundi au Mercredi : 14 h à 18 h  
Vendredi : 14h à 18h  
Samedi : 9 h à 12 h  
Fermée le Jeudi après-midi.

**Les élus de l'urbanisme vous reçoivent sur rendez-vous les premiers lundis du mois de 18h30 à 20h.**

Madame le Maire vous reçoit sur rendez-vous.

## **AGENCE POSTALE :**

**01 69 23 39 79**

Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi :  
10h30-12h00 et 16h00-19h00  
Samedi : 10h00-12h00  
Fermeture le lundi

## **BIBLIOTHEQUE :**

**01 64 57 73 78**

Mercredi : 10h-12h / 14h-18h  
Samedi : 09h30-12h30



# LES RENDEZ-VOUS DE BOISSY

## A VOS AGENDAS... ..

EVENEMENTS MAIRIE AVRIL à JUILLET	
DATE	EVENEMENT
8 Mai	Commémoration à 10h30 à la mairie
12 au 15 Mai	Fête patronale et défilé
20 Mai	
3 Juin 9h00 – 18h30	Journée de l'Environnement
3 Juin 10h00 - 19h00	Marché du Terroir
24 Juin	Kermesse AEEB 
27 Juin	Boum des écoles
14 Juillet (matin)	Commémoration

Directeur de la Publication : Sylvie Sechet. Comité de rédaction : Sylvie Sechet, J-Michel Dumazert, Nathalie Grillon, Aline Vauthier, Jurgen Alleaume, Fabrice Aucoulon